



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE  
L'AVIATION — RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASC/7) — RÉUNION VIRTUELLE**

**12 octobre 2021**

---

---

**Point 1 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme des  
travaux 2021 du RASG-AFI**

**1.2 Propositions pour la révision du mandat des équipes de soutien à la sécurité (SST).**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

<b>RÉSUMÉ</b>
<p>La présente note de travail fait le point sur les propositions formulées par le Secrétariat en vue de la révision des mandats des organes auxiliaires (équipes de soutien à la sécurité, SST) du RASG-AFI afin de mieux harmoniser leurs fonctions avec les objectifs et cibles actuels du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (édition 2020-2022).</p> <p>La suite à donner par la réunion sont figure au <b>paragraphe 3</b>.</p>
<p><b>RÉFÉRENCE(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rapport de la réunion RASG-AFI/6</li><li>- Mandat des équipes de soutien à la sécurité</li></ul>
<p><b>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI : SÉCURITÉ</b></p>

**1. INTRODUCTION :**

1.1 Afin de l'aider dans ses travaux et de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et la hiérarchisation des initiatives en matière sécurité du Groupe régional pour la sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan indien (RASG-AFI), le Groupe peut créer des organes auxiliaires (équipes de soutien à la sécurité) pour exécuter le programme des travaux du RASG-AFI en œuvrant sur des questions nécessitant une certaine expertise technique. Un organe auxiliaire n'est créé que lorsqu'il a été clairement établi qu'il est en mesure d'apporter une contribution substantielle au travail nécessaire. Un organe auxiliaire est dissous par le RASG-AFI lorsqu'il achève les tâches qui lui ont été assignées ou si ces tâches ne peuvent pas être utilement maintenues.

1.2 Les équipes de soutien à la sécurité (SST) travaillent en coordination avec le Comité directeur du RASG-AFI (le RASC entreprend des tâches en s'appuyant sur les stratégies d'atténuation du Plan régional pour la sécurité de l'aviation (AFI - RASP), et sur la base de la collecte et du traitement des données et des informations relatives à la sécurité. Ces stratégies d'atténuation sont axées sur le Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), les initiatives d'amélioration de la sécurité (SEI) correspondantes et les feuilles de route connexes pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR), qui contribuent à la réalisation des objectifs du GASP dans un format structuré pour toutes les parties prenantes.

1.3 Les équipes de soutien à la sécurité sont composées d'experts en la matière ayant une expérience pertinente dans le domaine concerné. Les secrétaires des équipes de soutien à la sécurité sont nommés par le Secrétaire du RASG-AFI.

## 2. ANALYSE

2.1 Afin d'améliorer l'efficacité des SST et de leurs performances, le Secrétariat propose de restructurer les quatre équipes de soutien à la sécurité existantes, à savoir les préoccupations significatives de sécurité (SSC), les éléments fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO), les enquêtes sur les accidents/incidents d'aviation (AIG) et les problèmes de sécurité émergents (ESI), afin de mieux harmoniser leurs fonctions avec l'édition 2020-2022 du GASP, et avec les éditions ultérieures, le cas échéant.

2.2 La proposition de restructuration présentée dans la présente note de travail pour examen et approbation par la réunion RASC/7 et l'approbation ultérieure par la réunion RASG-AFI/7 comprend les quatre SST suivants :

- L'équipe de soutien au système national de supervision de la sécurité (SSO-SST).
- L'équipe de soutien aux questions de sécurité opérationnelle (OSI-SST).
- L'équipe de soutien au programme national de sécurité (PNS — SST).
- L'équipe de soutien aux services de navigation aérienne (ANS — SST).

2.3 Le mandat des SST est joint en **appendice** à la présente note de travail.

## 3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1. La réunion est invitée à :

- a) examiner et approuver les SST proposées, ainsi que l'appendice connexe relatif à leur mandat, y compris l'approbation ultérieure par la réunion RASG-AFI/7 ;
- b) prier instamment le Secrétariat d'achever la définition et l'attribution des tâches pour l'élaboration du Plan régional AFI pour la sécurité de l'aviation (AFI-RASP) ;
- c) exhorter les parties prenantes à contribuer activement aux missions et aux activités des SST ; et maintenir, voire accroître, leur soutien aux SST, notamment en leur fournissant des ressources.

## **APPENDICE À LA NOTE WP/1.2 : GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION — RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASG-AFI) — ORGANES AUXILIAIRES**

### **GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION — RÉGION AFRIQUE-OCÉAN INDIEN (RASG-AFI) — ORGANES AUXILIAIRES**

#### **1. Introduction.**

- 1.1 Afin de l'aider dans ses travaux et de soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et la hiérarchisation des initiatives en matière sécurité du Groupe régional pour la sécurité de l'aviation — Région Afrique — Océan indien (RASG-AFI), le Groupe peut créer des organes auxiliaires (équipes de soutien à la sécurité) pour exécuter le programme des travaux du RASG-AFI en œuvrant sur des questions nécessitant une certaine expertise technique. Un organe auxiliaire n'est créé que lorsqu'il a été clairement établi qu'il est en mesure d'apporter une contribution substantielle au travail nécessaire. Un organe auxiliaire est dissous par le RASG-AFI lorsqu'il achève les tâches qui lui ont été assignées ou si ces tâches ne peuvent pas être utilement maintenues.
- 1.2 Les équipes de soutien à la sécurité (SST) travailleront en coordination avec et sous la supervision du Comité directeur du RASG-AFI (RASC). Les SST doivent remplir leurs missions en élaborant des stratégies d'atténuation en s'appuyant sur le Plan régional de sécurité de l'aviation (AFI - RASP) et sur la base de la collecte et du traitement des données et d'informations relatives à la sécurité. Ces stratégies d'atténuation sont axées sur le Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), les initiatives d'amélioration de la sécurité (SEI) correspondantes et les feuilles de route connexes pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASR), qui contribuent à la réalisation des objectifs du GASP dans un format structuré pour toutes les parties prenantes.
- 1.3 Les équipes de soutien à la sécurité doivent être composées de spécialistes ou d'experts des questions examinées. Ces spécialistes doivent jouir d'une expérience suffisante dans le domaine concerné. Les secrétaires des équipes de soutien à la sécurité établies par le Groupe sont nommés par le Secrétaire du RASG-AFI.
- 1.4 Des propositions sont formulées dans la présente note de travail pour la restructuration des quatre équipes de soutien à la sécurité existantes : préoccupations significatives de sécurité (SSC) ; éléments fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO) ; enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (AIG) ; et problèmes de sécurité émergents (ESI), afin de mieux harmoniser leurs fonctions avec le GASP.

#### **2.0 MANDAT DES ÉQUIPES DE SOUTIEN À LA SÉCURITÉ.**

##### **2.1 Équipe de soutien au système de supervision de la sécurité des États (SSO-SST).**

###### **2.1.1 But l'équipe de soutien au système de supervision de la sécurité des États (SSO-SST) :**

Cette équipe a pour but d'aider les États à améliorer leur mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux de son système de supervision de la sécurité, y compris les indices de sécurité des opérations, de la navigation aérienne et les catégories fonctionnelles de soutien ; prévenir les SSC et résoudre celles qui sont constatées dans le délai fixé. La priorité sera donnée aux États où des

préoccupations significatives de sécurité (SSC) sont constatées et à ceux dont le taux d'EI est faible, afin qu'ils atteignent la cible de sécurité AFI pertinente conformément à l'édition actuelle du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) :

**Objectif 2** — Renforcer les capacités de supervision de la sécurité des États ;

**Objectif 4** — Renforcer la collaboration au niveau régional ;

**Objectif 5** — Élargir l'utilisation des programmes de l'industrie.

À cet égard, l'équipe doit :

- a) Analyser les domaines de risque de sécurité axés sur les données et identifiés par le RASG-AFI à l'aide des domaines de performance en matière de sécurité et des meilleures pratiques de l'OACI, des États et de l'industrie qui figurent dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;
- b) Déterminer les potentielles mesures d'atténuation et recommander des actions de mise en œuvre ;
- c) Recommander la mise en œuvre et l'élaboration de propositions pour des projets réalisables sur la base des mesures d'atténuation prioritaires avec des résultats attendus bien définis (y compris des paramètres pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation proposées) et des délais précis définis et proposés au RASG-AFI, pour suite à donner. Un accent particulier devrait être mis sur les questions organisationnelles et opérationnelles, ainsi que sur l'évaluation des performances en matière de sécurité, le cas échéant.

#### 2.1.2 Composition :

- États membres de la région RASG-AFI de l'OACI
- CAFAC
- RSOO/RAIO
- AESA et FAA etc.
- Partenaires financiers
- D'autres organisations représentatives ou entités directement impliquées dans la sécurité de l'aviation peuvent être invitées à adhérer au groupe de travail, soit en tant que membre à part entière, ou en qualité d'observateur, selon la décision du Secrétariat du RASG-AFI.

#### 2.1.3 Rôles et Responsabilités :

- a) Les bureaux régionaux de l'OACI servent de secrétariat
- b) Les membres de l'équipe de soutien SSO — fournissent l'expertise technique pour l'analyse et l'identification des mesures d'atténuation réalisables pour les risques de sécurité identifiés dans la Région AFI, en particulier pour éviter l'émergence de préoccupations significatives de sécurité (SSC).

#### 2.1.4 Méthodes/modalités de travail :

La SSO-SST exécute le programme des travaux du RASG-AFI en œuvrant sur des questions définies conformément au Manuel de procédure du RASG-AFI.

## 2.2 L'Équipe de soutien aux questions de sécurité opérationnelle (OSI-SST)

### 2.2.1 Objectif de l'OSI-SST

Cette équipe a pour but d'aider les États à réduire progressivement le taux d'accidents et d'incidents graves dans la région Afrique-Océan indien en s'attaquant d'abord aux catégories à risque élevé (HRC) et en atténuant le risque de décès dus à des sorties de piste (RE), les incursions sur piste (RI), les impacts sans perte de contrôle (CFIT), les pertes de contrôle en vol (LOC-I) et les collisions en vol (MAC). L'équipe aidera également les États à créer et à maintenir un cadre réglementaire et des documents d'orientation technique pour l'exploitation et l'intégration des systèmes d'aéronef télépiloté (RPAS) dans le système conventionnel de gestion du trafic aérien aux niveaux national et régional. Le but ultime est d'atteindre les cibles de sécurité AFI pertinentes et les buts, ainsi que les objectifs et les cibles du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) :

**Objectif 1** — Réduire continuellement les risques de sécurité opérationnelle.

**Objectif 5** — Élargir l'utilisation des programmes de l'industrie.

À cet égard, l'équipe doit :

- a) Analyser les risques de sécurité axés sur les données et identifiés par le RASG-AFI à l'aide des domaines de performance de sécurité et de meilleures pratiques de l'OACI, des États et de l'industrie qui figurent dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;
- b) Partager les rapports relatifs à l'exploitation des RPAS entre les parties prenantes de l'aviation de la Région AFI ;
- c) Établir un tableau de bord du RASG-AFI, collecter périodiquement des données de sécurité et utiliser des indicateurs de performance de sécurité (SPI) pour mettre à jour le tableau de bord, qui doit être mis à la disposition des États membres ;
- d) Surveiller les SPI et partager les données avec les autres SST. Si un écart par rapport aux performances pertinentes attendues est constaté sur les SPI, les autres SST seront informés pour une analyse plus approfondie ;
- e) Fournir des informations régionales clés en matière de sécurité de l'année précédente au Rapport annuel de sécurité du RASG-AFI ;
- f) Proposer périodiquement des mises à jour du Plan régional AFI de sécurité pour l'harmoniser avec le GASP actuel ;
- g) Élaborer et utiliser des documents d'orientation pertinents relatifs aux questions de sécurité dominantes ;
- h) Déterminer les potentielles mesures d'atténuation et recommander des actions de mise en œuvre ;
- i) Recommander l'élaboration de projets réalisables fondés sur des mesures d'atténuation priorisées assorties de produits livrables bien définis (y compris des paramètres pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation proposées) et des délais précis, établis et proposés au RASG-AFI pour suite à donner. Tenir également compte des questions organisationnelles et opérationnelles, ainsi que de l'évaluation des performances en matière de sécurité, surtout en ce qui concerne les catégories à risque élevé (RE ; RI ; CFIT ; LOC-I ; et MAC).

### 2.2.2 Composition

- États membres de la Région AFI de l'OACI

- IATA
- ACI
- CANSO
- CAFAC
- AFRAA
- ASECNA
- Constructeurs d'aéronefs
- D'autres organisations représentatives ou entités directement impliquées dans la sécurité de l'aviation peuvent être invitées à adhérer au groupe de travail, soit en tant que membre à part entière, soit en tant qu'observateur, selon la décision du Secrétariat de RASG-AFI.

### 2.2.3 Rôles et Responsabilités

- a) Les bureaux régionaux de l'OACI servent de secrétariat
- b) Les membres de l'équipe de soutien HRC — fournissent l'expertise technique pour l'analyse et l'identification des mesures d'atténuation réalisables pour les risques de sécurité identifiés dans la Région AFI.

### 2.2.4 Méthodes/modalités de travail

L'OSI-SST exécute le programme des travaux du RASG-AFI en œuvrant sur les questions définies conformément au Manuel de procédure du RASG-AFI.

## 2.3 Équipe de soutien à la sécurité du programme national de sécurité (PNS — SST)

### 2.3.1 Objectif de l'Équipe de soutien du programme national de sécurité (PNS)

L'objectif de cette équipe est d'aider les États à établir et à mettre en œuvre un programme national de sécurité (PNS) afin d'atteindre la cible de sécurité AFI pertinente, ainsi que les buts et objectifs du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP).

**Objectif 3** — Mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité (PNS) efficaces ;

**Objectif 4** — Renforcer la collaboration au niveau régional ;

**Objectif 5** — Étendre l'utilisation des programmes de l'industrie.

À cet égard, l'équipe doit :

- a) Analyser les risques de sécurité axés sur les données et identifiés par le RASG-AFI à l'aide des domaines de performance de sécurité et de meilleures pratiques de l'OACI, des États et de l'industrie qui figurent dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;
- b) Déterminer les potentielles mesures d'atténuation et recommander des actions de mise en œuvre ;
- c) Recommander l'élaboration de projets réalisables fondés sur des mesures d'atténuation priorisées assorties des produits livrables bien définis (y compris des paramètres pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation proposées) et des délais précis, établis et proposés au RASG-AFI pour suite à donner. À cet égard, il convient de prendre en considération les questions organisationnelles et opérationnelles, ainsi que l'évaluation des performances de sécurité.

### 2.3.2 Composition :

- États membres du RASG-AFI de l'OACI
- CAFAC
- RSOO
- AESA, FAA, etc.
- D'autres organisations représentatives ou entités directement impliquées dans la sécurité de l'aviation peuvent être invitées à adhérer au groupe de travail, soit en tant que membre à part entière, soit en tant qu'observateur, selon la décision du Secrétariat du RASG-AFI.

### 2.3.3 Rôles et responsabilités

- a) Les bureaux régionaux de l'OACI servent de secrétariat.
- b) Les membres de l'Équipe de soutien SSP — fournissent l'expertise technique pour l'analyse et l'identification des mesures d'atténuation réalisables pour les risques de sécurité identifiés dans la Région AFI.

### 2.3.4 Méthodes/modalités de travail

La SSP-SST exécute le programme des travaux du RASG-AFI en œuvrant sur des questions définies conformément au Manuel de procédure du RASG-AFI.

## 2.4 L'Équipe de soutien des services de sécurité de la navigation aérienne (ANS — SST)

### 2.4.1 Objectif de l'équipe de soutien des services de sécurité de la navigation aérienne :

L'objectif de l'équipe est d'aider les États à établir et à maintenir des infrastructures de navigation aérienne appropriées pour soutenir la sécurité des opérations, ce qui comprend un système efficace et efficient de gestion de l'information aéronautique aux niveaux national et régional afin d'obtenir des informations aéronautiques fiables provenant de sources sûres ; et en particulier les objectifs AFI et de l'actuel GASP pertinents :

**Objectif 4** — Renforcer la collaboration au niveau régional

**Objectif 6** — S'assurer de la disponibilité de l'infrastructure appropriée afin d'appuyer la sécurité des vols.

À cet effet, l'équipe doit s'occuper des questions liées à :

- a) l'amélioration de la sécurité des services de navigation aérienne (ANS) dans les domaines suivants : Gestion du trafic aérien (ATM), Procédures pour les services de navigation aérienne — exploitation des aéronefs (PANS-OPS), Services d'information aéronautique (AIS), Cartes aéronautiques (Chart), Communications, navigation et surveillance (CNS), Météorologie aéronautique (MET), et Recherches et sauvetage (SAR).
- b) les analyses axées sur les données des risques de sécurité identifiés par le RASG-AFI à l'aide des domaines de performances en matière de sécurité et des meilleures pratiques de l'OACI, des États et de l'industrie :
  - i. partager les rapports sur les plans de vol manquants entre les parties prenantes de l'aviation de la Région AFI ;

- ii. examiner les meilleures pratiques actuelles en matière d'amélioration de la sécurité et de la supervision des ANS et d'autres documents d'orientation pertinents ;
  - iii. examiner les initiatives d'amélioration de la sécurité (SEI) existantes relatives à la sécurité et à la supervision des ANS et, le cas échéant, les plans de mise en œuvre détaillés, y compris les résultats, élaborés par d'autres groupes régionaux de sécurité de l'aviation (y compris d'autres RASG et PIRG) ;
  - iv. élaborer et proposer des SEI relatifs à la sécurité et à la supervision des ANS dans le RASG-AFI ;
    - v. assurer la coordination des activités avec l'APIRG et ses organes auxiliaires dans les domaines de mise en œuvre de la sécurité, le cas échéant ;
    - vi. analyser la liste des carences de la navigation aérienne ;
    - vii. mettre en œuvre des installations et des procédures permettant de fournir en temps opportun les informations MET requises aux centres d'information de vol, aux centres de contrôle régional, aux unités de contrôle d'approche, aux tours de contrôle d'aérodrome et aux stations de communication ;
    - viii. maintenir une coordination étroite avec les parties prenantes, notamment les utilisateurs d'informations météorologiques aéronautiques, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et les autres partenaires concernés par la météorologie.
- c) Déterminer les potentielles mesures d'atténuation et recommander des actions de mise en œuvre ;
- d) Recommander l'élaboration de projets réalisables fondés sur des mesures d'atténuation priorisées assorties des produits livrables bien définis (y compris des paramètres pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation proposées) et des délais précis, établis et proposés au RASG-AFI pour suite à donner. Il convient également de prendre en considération les questions organisationnelles et opérationnelles, ainsi que l'évaluation des performances de sécurité.

#### 2.4.2 **Composition :**

- États membres de la région RASG-AFI de l'OACI
- IFALPA
- IFATCA
- Constructeurs d'aéronefs
- CAFAC
- OMM
- D'autres organisations représentatives ou entités directement impliquées dans la sécurité aérienne peuvent être invitées à adhérer au groupe de travail, soit en tant que membre à part entière, soit en tant qu'observateur, selon la décision du Secrétariat de RASG-AFI.

#### 2.4.3 **Rôles et responsabilités**

- a) Les bureaux régionaux de l'OACI servent de secrétariat.
- b) Les membres de l'Équipe de soutien ANS — fournissent l'expertise technique pour l'analyse et l'identification des mesures d'atténuation réalisables pour les risques de sécurité identifiés dans la Région AFI.

#### 2.4.4 **Méthodes/modalités de travail**

L'ANS-SST exécute le programme des travaux du RASG-AFI en œuvrant sur les questions définies conformément au Manuel de procédure du RASG-AFI.



--FIN--